

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE D'AUTUN

D E C I S I O N

Modification n° 3 du marché n° 2024_43-2 concernant les travaux Panoptique d'Autun – Rénovation et extension du Musée Rolin – Travaux Préliminaires 2 (TP2). Lot 2 « Démolition, gros-œuvre, neutralisation des réseaux, fondations spéciales ».

N°180/2026-MP

Le Maire de la Ville d'Autun,

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu l'alinéa 4 de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 mars 2026, rendue exécutoire le 1er avril 2026, qui donne délégation à Monsieur le Maire d'Autun pour une partie des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté du Maire n° 2026/715 du 12 octobre 2026, rendu exécutoire le 15 octobre 2026, portant délégations de fonctions, subdélégations d'attributions et délégations de signatures à Mme Cathy NICOLAO-VERDENET, notamment en matière de passation et d'exécution des marchés publics ;

Vu la décision 027/2025-MP du 18 février 2025 décidant de l'attribution du marché 2024_43-2 ;

Vu la décision 197/2025-MP du 19 décembre 2025 relative à la modification n° 1 ;

Vu la décision 172/2026-MP du 1er octobre 2026 relative à la modification n° 2 ;

Vu le projet de modification n° 3.

Article 1 : AUTORISE la signature d'une modification n° 3 du marché n° 2024_43-2 avec l'entreprise DUFRAIGNE – 46, avenue du Commandant de Neuchêze – 71400 Autun, pour des travaux de démolition de maçonneries et évacuation des gravats suite à la découverte, lors des terrassements, de deux maçonneries dans la tour Nord du Tribunal.

Article 2 : PRECISE que le montant initial du marché de 1 800 000,00 € HT / 2 160 000,00 € TTC est modifié pour être porté à 1 906 428,89 € HT / 2 287 714,67 € TTC après modifications n° 1, 2 et 3, soit une augmentation, pour la modification n° 3, d'un montant de 7 592,97 € HT / 9 111,56 € TTC.

Article 3 : DIT que la modification n'a aucune incidence sur le délai d'exécution du marché.

Article 4 : PRECISE que la présente décision sera communiquée aux membres du conseil municipal à la faveur d'une prochaine réunion.

Autun, le 19 octobre 2026

Pour le Maire,

L'Adjointe déléguée

Cathy NICOLAO-VERDENET

1^{ère} Adjointe au Maire

